

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20231103-2023-DM-146A-AU
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

Publié - Notifié le 09 11 2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,

Le Rédacteur
En Chef

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-146A du 03 novembre 2023

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - Marchés publics (1.1.)

COMMANDE PUBLIQUE - Contrat de prestation de service avec le cabinet LA ROBE NUMERIQUE AVOCAT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre du 3 octobre 2023 du Cabinet LA ROBE NUMERIQUE AVOCAT pour accompagner le délégué à la protection des données (DPO) de la collectivité sur la mise en conformité des contrats de sous-traitance au titre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),

Considérant que le DPO a besoin d'un corpus documentaire qui consiste en un ensemble de clauses relatives au RGPD lorsque la collectivité intervient en qualité de responsable du traitement,

Considérant la nécessité d'une revue des 3 contrats évalués par le DPO comme cruciaux de par leur nature, par le volume de données personnelles traitées ou par leur enjeu à court terme,

Considérant la nécessité de passer un contrat de prestation de service avec le Cabinet LA ROBE NUMERIQUE AVOCAT, pour un montant de 3 000 € pour une durée de sept (7) semaines,

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER et de SIGNER l'offre avec le Cabinet LA ROBE NUMERIQUE AVOCAT - 22 rue Chapon - 75003 Paris - Siret : 883 095 762 00026, représenté par Mme. Oriana LABRUYERE pour la période du 16 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023 pour un montant de 2 500 € HT.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-146A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-09T10-18-28.00 (MI248714692)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231103-2023-DM-146A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - Contrat de prestation de service
avec le cabinet LA ROBE NUMERIQUE AVOCAT.
Date de décision : 03/11/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 146.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [La robe numérique - décision 146.PDF](#) Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/11/23 à 10:18

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 09/11/23 à 10:18

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 09/11/23 à 10:24